



ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE

**Le lundi 5 mai 2014
à 19h30**

1. **Ouverture de la séance**

- 1.1 Observation d'un moment de silence visant à souligner la fin de la mission militaire canadienne en Afghanistan

2. **Adoption de l'ordre du jour**

3. **Période de questions**

4. **Procès-verbaux**

- 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 22 avril 2014

5. **Administration générale, greffe, affaires juridiques**

- 5.1 Signature d'une entente intermunicipale avec la Ville de Richelieu pour la réfection du rang des Cinquante-Quatre (phase V)
- 5.2 Demande à Postes Canada pour le maintien de la livraison du courrier à domicile
- 5.3 Acquisition du lot 4 042 223 du cadastre du Québec pour l'agrandissement du parc Elphège-Filiatrault

6. **Finances municipales**

- 6.1 ---

7. **Ressources humaines**

- 7.1 ---

8. **Loisirs et bibliothèques**

- 8.1 ---

9. **Infrastructures et gestion des eaux**

9.1 Octroi des contrats suivants :

9.1.1 SA-892-AD-14 – Surveillance des travaux pour le prolongement de l'aqueduc du boulevard Saint-Luc – ING-753-2012-002

9.1.2 SA-884-AD-14 – Prolongement de l'aqueduc et de l'égout sanitaire sur le boulevard d'Iberville entre les rues Lefort et Aldéo-Boucher

10. **Toponymie et circulation**

10.1 - - -

11. **Travaux publics**

11.1 Octroi des contrats suivants :

11.1.1 SA-2163-TP-14 Travaux de réfection des bordures et trottoirs de rues

11.1.2 SA-895-AD-14 Travaux de réfection de pavage et travaux connexes

12. **Sécurité publique**

12.1 Proclamation de la « Semaine de la police »

13. **Urbanisme**

13.1 Étude et décision relatives à divers plan d'implantation et d'intégration architecturale

13.1.1 PIIA-2014-3219 – Service de l'urbanisme – Immeuble situé aux 180-190, rue Laurier

13.1.2 PIIA-2014-3220 – Madame Louise Lemieux – Immeuble situé au 123, rue Saint-Jacques

13.1.3 PIIA-2014-3221 – Monsieur Louis-Philippe Georges – Immeuble situé au 214-214B, rue Saint-Jacques

13.1.4 PIIA-2014-3233 – Madame Sophie Morin – Immeuble situé au 727, rue Maria-Boivin

13.2 Demande de reconnaissance de la réserve naturelle de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

13.3 Adoption du premier projet du règlement suivant :

13.3.1 **Règlement n° 1249**

« Règlement modifiant le règlement de zonage no 0651 et ses amendements, dans le but :

- d'autoriser les classes trifamiliale et multifamiliale, d'un maximum de 4 logements et d'adopter les normes se

rapportant au bâtiment principal et aux dimensions d'un terrain pour ces usages et de modifier les dimensions d'un terrain et la hauteur d'un bâtiment pour un usage de la classe unifamiliale, à même la zone H-2727. Cette zone est située à l'ouest de la rue Jean-Talon, entre la rue des Artisans et le boulevard Saint-Luc ;

- d'assujettir cette zone aux règles d'un projet intégré et du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;
- d'autoriser l'usage C9-02-18 (Service de buanderie (autre que libre-service) à même la zone I-3553, située au sud de l'avenue Thomas entre les rues Croisetière et Lucien-Beaudin ;
- d'autoriser l'usage P1-03-01 (Lieu de culte ou église) et/ou les usages de la sous-classe C4-03 (Services communautaires) d'une superficie maximale de plancher de 140 m² dans la zone C-1037 située le long du boulevard du Séminaire Nord

14. **Transport et mobilité urbaine**

14.1 Établissement d'un nouvel horaire estival pour la ligne d'autobus 96

15. **Avis de motion**

15.1 Règlement n° 1248

« Règlement autorisant l'exécution de travaux de réfection de la fondation et de pavage d'une section du rang des Cinquante-Quatre, phase V, décrétant une dépense n'excédant pas 345 000 \$ et un emprunt de 173 000 \$ à cette fin

15.2 Règlement n° 1249

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but :

- d'autoriser les classes trifamiliale et multifamiliale, d'un maximum de 4 logements et d'adopter les normes se rapportant au bâtiment principal et aux dimensions d'un terrain pour ces usages et de modifier les dimensions d'un terrain et la hauteur d'un bâtiment pour un usage de la classe unifamiliale, à même la zone H-2727. Cette zone est située à l'ouest de la rue Jean-Talon, entre la rue des Artisans et le boulevard Saint-Luc ;
- d'assujettir cette zone aux règles d'un projet intégré et du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;
- d'autoriser l'usage C9-02-18 (Service de buanderie (autre que libre-service) à même la zone I-3553, située au sud de l'avenue Thomas entre les rues Croisetière et Lucien-Beaudin ;
- d'autoriser l'usage P1-03-01 (Lieu de culte ou église) et/ou les usages de la sous-classe C4-03 (Services communautaires) d'une superficie maximale de plancher de 140 m² dans la zone C-1037 située le long du boulevard du Séminaire Nord

15.3 Règlement n° 1250

« Règlement modifiant le règlement no 0693 concernant les nuisances, la salubrité et la sécurité, tel qu'amendé par les règlements n°s 0736, 0863, 0976 et 1049 dans le but de contrôler l'herbe à poux »

15.4 Règlement n° 1251

« Règlement modifiant le règlement n° 0892 établissant un service de transport en commun de personnes sur le territoire de la Ville, tel qu'amendé par les règlements n°s 1014 et 1072, afin d'ajouter une nouvelle ligne au circuit interurbain »

16. Règlements

16.1 Règlement n° 1238

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but :

- d'agrandir la zone C-1001 à même une partie de la zone C-1034, afin de :
 - modifier les normes prescrites aux terrains desdites zones ;
 - d'exiger l'aménagement spécifique d'une bande tampon (Catégorie de zone « K »), à même la zone C-1001 ainsi agrandie ;

lesquelles zones sont situées à l'est du boulevard du Séminaire Nord entre les rues Cayer et Lachance ;

- d'autoriser les usages C4-02-01 (Salle de billard), C4-02-11 (Golf ou pratique de golf intérieur) et l'usage C10-01-01 (Bar) comme usage complémentaire à un usage principal des classes 3 et 4 du groupe Commerce et service (C) dans la zone C-1048. Cette zone est délimitée au nord par la rue Pierre-Caisse, à l'est par la rue Choquette, au sud et à l'ouest par l'Autoroute 35 ;
- d'autoriser l'usage C4-02-11 (Golf ou pratique de golf intérieur) et l'usage C10-01-01 (Bar) comme usage complémentaire à un usage principal des classes 3 et 4 du groupe Commerce et service (C), dans la zone C-1055, laquelle zone est délimitée au nord par la rue Laberge, à l'est par le boulevard du Séminaire Nord, au sud par l'Autoroute 35 et à l'ouest par la rue Plante »

16.2 Règlement n° 1242

« Règlement établissant le programme d'aide financière pour la rénovation de façades commerciales du centre-ville et abrogeant le règlement n° 1156 et ses amendements »

16.3 Règlement n° 1243

« Règlement établissant le programme d'aide financière pour la rénovation de suites commerciales du centre-ville et abrogeant le règlement n° 1157 et ses amendements »

16.4 Règlement n° 1244

« Règlement établissant le programme d'aide financière pour le remplacement d'enseignes du centre-ville et abrogeant le règlement n° 0947 et ses amendements »

16.5 Règlement n° 1245

« Règlement modifiant le règlement no 1184 établissant le programme municipal de subvention « Programme Rénovation Québec – Phase X / Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu » »

16.6 Règlement n° 1246

« Règlement modifiant le règlement n° 0383 concernant les limites de vitesse, tel qu'amendé par les règlements n^{os} 0501, 0672, 0738, 0870, 0889, 0890, 0937, 0963, 1145, 1207, 1210 et 1217 afin d'augmenter la vitesse permise sur une partie de la rue de Carillon »

17. **Dépôt de documents au Conseil municipal**

17.1 Dépôt du procès-verbal du Comité exécutif du 9 avril 2014

18. **Correspondance**

19. **Période de questions**

20. **Communications des membres du conseil au public**

21. **Levée de la séance**